



Prêt bancaire avec gage immobilier

Par **alain7575**, le **07/09/2015** à **10:02**

Bonjour,

Divorcé, je suis propriétaire à 50% de notre maison. Mon ex-épouse l'habite (gratuitement). Cela semble bloquer la vente de ce bien !

Ayant besoin d'argent, j'aimerais pouvoir en gageant ces 50% de cette demeure obtenir un prêt. Pour info, mon ex-épouse, et, bien qu'elle ne fasse rien pour vendre, ne s'y oppose pas.

Question;

1er) puis-je gager 50% d'un bien ?

2ième) faut-il l'autorisation du propriétaire des 50% non-gagés ?